



## Saisie des rémunérations

Par **Nazare**, le **23/06/2015** à **12:23**

Bonjour aujourd'hui j'avais une convocation en conciliation au tribunal d aulnay mais je me suis confondu de date persuadé que le 23 était demain mercredi une fois que je me suis rendu compte il était déjà trop tard car l audience était à 9 heures 30 depuis j essaye de les avoir au téléphone mais pas réussi ma question est si j'ai le droit de redemander une autre date d audience ou si cela e impossible et que dois-je faire merci

Par **domat**, le **23/06/2015** à **14:22**

bjr,  
si vous ne vous êtes pas présenté à la conciliation sans raison valable , le juge a examiné votre affaire en votre absence non justifiée et rendra son jugement à titre contradictoire, bien sur elle risque ne pas être à votre avantage.  
dans votre situation, vous ne pouvez pas, à mon avis, demander une nouvelle conciliation sauf si l'autre partie est d'accord.  
il est possible d'ailleurs que le juge est rendu une ordonnance de saisie sur rémunération.  
cdt